

*PROJET EDUCATIF
LOCAL 2010*

*COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DE PLOERMEL*



SOMMAIRE

- I. PREAMBULE
- II. ETAT DES LIEUX
- III. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS
- IV. MOYENS
- V. ACTIONS - EVALUATION
- VI. ORGANISATION ADMINISTRATIVE
- VII. ASPECTS FINANCIERS
- VIII. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

I. PREAMBULE

Le PEL contribue à un **éveil** des passions, à l'**apprentissage** du respect et à l'**éducation** à la citoyenneté favorisant ainsi la connaissance de soi afin de rendre chaque jeune acteur de notre territoire.

En prenant appui sur la vitalité des réseaux publics et privés, il veut dynamiser le système éducatif, en associant tous les enseignants ainsi que les associations de parents d'élèves de la Communauté de Communes.

Cette politique, menée dans le cadre de la Communauté de Communes est co-pilotée par les élus, l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Projet Educatif Local s'étend largement au-delà des écoles puisqu'il englobe des Activités Extra Scolaires organisées avec l'aide du milieu associatif.

Ce Projet Educatif Local doit être vivant. Il est perfectible et pourra être modifié pendant sa durée. Il résulte d'un diagnostic partagé particulièrement avec les équipes pédagogiques. Ses activités seront périodiquement évaluées.

Public concerné : 5 000 jeunes scolarisés ou non dans les écoles, collèges, lycées, centre de formation de la Communauté de Communes de Ploërmel.

Le P.E.L est le cœur de la politique en faveur de la jeunesse

II. ETAT DES LIEUX

La Communauté de Communes de Ploërmel a été créée en 1996 et regroupe sept communes : Ploërmel, Campénéac, Gourhel, Loyat, Monterrein, Montertelot, Taupont.

La Communauté de Communes de Ploërmel dispose d'un fort taux d'intégration. Ainsi, les actions économiques, environnementales, sociales, sportives, culturelles et éducatives sont gérées et financées par la Communauté de Communes.

Certaines compétences, auparavant placées sous la responsabilité des communes ont été transférées vers la Communauté de Communes.

Le Projet Educatif Local est à ce titre exemplaire et moteur.

Historiquement, les contrats bleus mis en place sur le territoire ont évolués en A.R.S. (Aménagement des Rythmes Scolaires). Ils se sont ensuite transformés en C.E.L. (Contrat Educatif Local), puis dorénavant en PEL (Projet Educatif Local).

Le P.E.L. ainsi mis en place, a pour objectif de faire découvrir et d'initier les jeunes à de nombreuses activités sportives et culturelles, mais aussi de favoriser l'autonomie et la prise d'initiatives.

Cette évolution s'est faite au fil des années au regard des orientations politiques nationales et locales et de l'évolution des programmes de l'Education Nationale.

La Communauté de Communes dispose sur son territoire de nombreux services :

- un hôpital,
- treize écoles primaires et maternelles,
- deux collèges,
- deux lycées,
- un C.F.A.,
- un office culturel avec plus de 40 associations et ateliers,
- un office des sports avec plus de 60 associations et de nombreux équipements,
- un office de tourisme,
- une école de musique,
- une maison de l'enfance,
- deux médiathèques,
- cinq bibliothèques,
- onze cyber bases,
- deux casernes de sapeurs pompiers,
- une gendarmerie,
- trois maisons de retraite,
- la C.A.F.,
- la C.R.A.M.,
- la Sécurité Sociale,
- le Pôle Emploi,
- la Mission Locale,
- l'Inspection de l'Education Nationale...

Sur la Communauté de Communes, le nombre d'habitants au dernier recensement est le suivant :

- Ploërmel : 9 032 habitants,
- Campénéac : 1 709 habitants,
- Gourhel : 518 habitants,
- Loyat : 1 485 habitants,
- Monterrein : 360 habitants,
- Montertelot : 330 habitants.
- Taupont : 2 185 habitants,

Soit un total d'environ 16 000 habitants.

Les écoles maternelles et primaires sont au nombre de treize :

- école Françoise Dolto Ploërmel : 161 enfants,
- école Jules Verne Ploërmel : 232 enfants,
- école Saint Louis Ploërmel : 492 enfants,
- école Saint Joseph Ploërmel : 316 enfants,
- école Saint Jean de Villenard Ploërmel : 70 enfants,
- école Notre Dame Campénéac : 147 enfants,
- école Théodore Monod Campénéac : 49 enfants,
- école Sainte Jeanne d'Arc Loyat : 122 enfants,
- école Théodore Botrel Loyat : 31 enfants,
- école Notre Dame Taupont : 147 enfants,
- école René Guy Cadou Taupont : 107 enfants,
- école Saint Joseph Monterrein : 19 enfants,
- école Jean de la Fontaine Gourhel : 57 enfants.

Soit un total de 1950 enfants scolarisés de 2 à 11 ans sur la Communauté de Communes.

Deux collèges :

- Collège Beaumanoir : 442 jeunes
- Collège du Sacré Cœur : 636 jeunes

Deux lycées :

- Lycée La Mennais: 1239
- Lycée La Touche : 683

Un Centre de Formation des Apprentis :

CFA- TP : 184

III. LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PEL 2010

Orientation 1 : Développer « *une politique jeunesse* » globale et cohérente sur le territoire, pour permettre à chaque jeune de se construire, favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement personnel.

Objectifs :

Développer l'esprit critique, la curiosité, le désir de connaître, l'inventivité, l'autonomie.
Découvrir et s'initier aux langues étrangères.
Développer l'estime de soi pour prévenir les conduites à risque.
Accompagner les jeunes en situation de rupture.
Mettre en place une politique tarifaire équitable.

Orientation 2 : Favoriser l'accès pour tous les jeunes au savoir, à la culture, aux activités sportives, aux technologies de la communication et de l'information, aux sciences et à la connaissance du patrimoine.

Objectifs :

Découvrir et s'initier aux différentes formes de pratiques sportives.
Découvrir et s'initier aux différentes formes de pratiques culturelles et d'expressions artistiques.
Découvrir le patrimoine sous toutes ses formes.
Développer l'esprit scientifique par l'expérimentation.
Contribuer à l'éveil des passions.
Donner l'envie de s'engager dans des activités associatives ou professionnelles.
Favoriser la communication des acteurs éducatifs.
Donner accès à tous aux outils à la pointe de la technologie éducative.
Pratiquer et maîtriser les technologies de l'information et de la communication, éduquer à l'image.
Participer aux événements culturels sur le territoire.

Orientation 3 : Développer la responsabilité et l'apprentissage à la citoyenneté, rendre les jeunes acteurs du territoire.

Objectifs :

Eduquer au développement durable.
Favoriser l'apprentissage des règles sociales et de la vie en collectivité.
Favoriser le vivre ensemble.
Favoriser les échanges inter culturels et inter générationnels.
Favoriser la mise en place de projets et les manifestations sportives et culturelles.
S'ouvrir aux autres et sur le monde.
Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la cité.

IV. LES MOYENS

1. MOYENS HUMAINS

Une centaine d'associations sportives et culturelles sont présentes sur la Communauté de Communes de Ploërmel. Certaines d'entre elles participent au Projet Educatif Local.

2. MOYENS MATERIELS

- 1 piscine - 1 base nautique - 1 aérodrome - 1 centre des arts martiaux - 4 gymnases - 1 halle des sports - 1 salle de tennis de table- 1 salle de tennis - 17 terrains de football- 1 terrain de rugby - 1 golf- 1 centre culturel qui dispose de plusieurs ateliers et salles de cours - 1 salle de spectacle et d'exposition (la Chapelle Bleue) - 1 lieu de diffusion (la Loupiotte) - 8 salles des fêtes - 1 maison de l'enfance - 5 bibliothèques - 2 bibliothèques médiathèques - 1 atelier infographie multimédia cinéma - 1 école de musique - 11 cyber bases.

3 LES ACTIVITES

Elles se doivent d'être mises en cohérence avec les programmes et les projets scolaires.

Elles pourront constituer une phase expérimentale de mise en application des apprentissages.

Elles doivent présenter un caractère éducatif certain et participer à :

- l'enrichissement culturel des jeunes,
- leur développement physique,
- leur sociabilité.

Les intervenants veilleront à faire apparaître dans chaque séance les caractéristiques essentielles suivantes :

- le plaisir... côté ludique,
- l'acquisition de nouvelles connaissances ... côté cognitif,
- l'expression des capacités en privilégiant les mises en situation,
- la communication,
- la réflexion,
- la créativité,
- la curiosité,
- la dépense énergétique dans les activités physiques et sportives.

L'un des moyens proposés est de finaliser les actions en élaborant une production : exposition, théâtre, création, rencontre sportive...

V. ACTIONS ET EVALUATION

Le Projet Educatif Local se définit désormais comme suit :

A. TEMPS SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE (temps du matin, du midi et du soir)

- 1. Les Activités Extra Scolaires (AES)
- 2. Les tuilages,
- 3. Les spectacles, expositions ou concerts en faveur des scolaires,
- 4. Le projet d'éducation artistique,
- 5. Les interventions de l'école de musique,
- 6. Les interventions d'un professeur d'art plastique,
- 7. Les interventions des sapeurs pompiers,
- 8. Les interventions d'un professionnel du patrimoine,
- 9. La bibliothèque médiathèque,
- 10. L'informatique,
- 11. Les ressources multimédias,
- 12. La prévention des addictions et des troubles alimentaires,
- 13. La sécurité routière,
- 14. La classe musicale,
- 15. La classe nautique,
- 16. La classe foot,
- 17 La classe aeroplaneur,
- 18. Le tableau numérique interactif,
- 19. L'apprentissage de l'anglais,
- 20. La semaine de la science,
- 21. La piscine.

B. HORS TEMPS SCOLAIRE (mercredis et vacances scolaires)

- 1. Les projets culturels,
- 2. Les accueils de loisirs :
 - 2 a) les 3-9ans
 - 2 b) les 9-14 ans
 - 2 c) les 14-17 ans
- 3. Les ateliers grands parents/petits enfants,
- 4. L'atelier Kertoon,
- 5. L'Ecole de Musique
- 6. La prévention des addictions et des troubles alimentaires,
- 7. La prévention routière,
- 8. La formation des Jeunes Sapeurs Pompiers (J.S.P.),
- 9. La piscine,
- 10. Les cyber bases,
- 11. La bibliothèque médiathèque,
- 12. La coordination du PEL.

A. TEMPS SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE

1) Les Activités Extra Scolaires (AES) : 6-12ans

Ces activités sportives ou culturelles de quarante cinq minutes à une heure sont prises en charge par des animateurs. Elles sont positionnées soit sur la pause méridienne, soit en fin de journée scolaire entre 16h et 17h. Les équipes enseignantes et les représentants de parents d'élèves s'investissent dans le choix des activités et dans leur suivi. Chacun est bien conscient de la nécessité d'une parfaite cohérence entre les divers enseignements que les enfants reçoivent tout au long de leur journée (scolaires, extrascolaires). Les animateurs privilégient le savoir-faire, certes, mais aussi le savoir être. Les décisions les concernant restent du domaine de la collectivité, toujours en lien cependant avec les enseignants. En effet, les choix du jour et du créneau horaire relèvent des équipes enseignantes et des représentants des parents d'élèves. Le choix des animations dépend dans la mesure du possible des enfants. Les animateurs essaient le plus souvent de se regrouper afin d'élaborer des activités communes et liées entre elles ainsi qu'au projet d'école. Les maternelles n'entrent pas dans ce programme d'animation sauf lorsqu'il s'agit de classes à plusieurs niveaux.

2) Les tuilages : 2-12ans

Les tuilages sont inclus dans le temps scolaire. Ils se déroulent avec la classe entière sous la responsabilité de l'enseignant. L'animateur vient en soutien dans un domaine spécifique. Les tuilages peuvent être effectués au sein de l'école ou à l'extérieur.

Les enfants peuvent aussi accéder à la visite d'expositions ou assister à des pièces de théâtre et des concerts dans le cadre des tuilages.

Toutes les actions de tuilages sont validées par l'Inspecteur de l'Education Nationale et l' élu en charge des Affaires Educatives et doivent être en cohésion avec le projet d'école et les programmes scolaires. Chaque classe peut bénéficier d'une enveloppe de 1220 € maximum.

3) Les spectacles, expositions ou concerts en faveur des scolaires :

Chaque année des expositions, des concerts ou des spectacles sont proposés aux scolaires.

En juin 2010, un spectacle franco-indonésien dispensé par la compagnie « Jeux de Vilain » avec un marionnettiste et des musiciens intervenant sur un gamelan javanais sera présenté aux classes de primaire.

Un symposium de sculptures se tiendra du 29 mai au 5 juin. Chaque artiste créera devant le public son œuvre en terre, bois, fer ou pierre. Ces créations seront exposées avec d'autres œuvres de chacun d'entre eux, à partir du 5 juin jusqu'au début septembre.

Les 16, 17 et 18 octobre 2010, une exposition sur les champignons sera proposée par Madame AUNAY pharmacienne à Ploërmel. Elle sera ouverte spécifiquement pour les scolaires le lundi 18 octobre.

4) Le projet d'éducation artistique :

Ce projet se décline en cinq points :

- formation de formateurs en danse,
- formation de formateurs en théâtre,
- école du spectacle,
- cinq ateliers artistiques de 1^{er} degré,
- cinq ateliers artistiques 2^{ème} degré par année.

5) Les interventions de l'école de musique:

Des professeurs de guitare, flûte à bec, clarinette, trompette, violoncelle, percussions, vont intervenir dans quinze classes de la Communauté de Communes, de la maternelle au CM2, sous forme d'ateliers, pour permettre aux enfants de se familiariser avec ces instruments. Suite à cette présentation, un concert d'une vingtaine de minutes sera donné par les mêmes professeurs dans chaque commune concernée. Ces activités débuteront en mars.

6) Les interventions d'un professeur d'art plastique:

Un professeur d'arts plastiques se rendra dans quinze classes de la Communauté de Communes afin de sensibiliser les enfants à l'art. L'œuvre de référence est la Joconde de Léonard de Vinci. A partir de cette toile et d'autres plus contemporaines, un travail sera effectué sur le portrait, le paysage en arrière plan, une introduction à la perspective, la renaissance, l'histoire.

7) Les interventions des sapeurs pompiers:

Dix neuf classes sont concernées par ce projet qui débute le 28 janvier 2010. Les enfants de cycle 1 visiteront la caserne des pompiers. Pour les cycles 2 et 3, le thème retenu par le Capitaine GANNE, Chef de Centre, est celui des accidents domestiques avec comme support pédagogique (Le P'tit Paul et les dangers de la maison). Après cette intervention, les élèves visiteront eux aussi la caserne. La même semaine, l'animateur multimédias passera dans toutes les classes, pour recueillir les dessins fait en commun. Ceux-ci serviront à la réalisation d'une fresque qui sera par la suite exposée à la caserne des pompiers. Un livret plus exhaustif sera également réalisé.

8) Les interventions d'un professionnel du patrimoine:

Six classes se sont orientées vers la valorisation du patrimoine des communes de la Communauté de Communes. Les interventions se décomposeront en deux parties : une intervention en classe et une sortie sur le terrain. L'intervention en classe permettra d'aborder des thèmes généraux et des points de repères, ainsi que des événements historiques liés à la commune et reliés à la grande histoire. La sortie sur le terrain sera en fonction de l'intérêt et de la représentativité du site d'un point de vue patrimonial. Après la présentation du site, des liens seront proposés soit vers des thèmes généraux, soit vers d'autres lieux patrimoniaux de la commune.

9) La bibliothèque :

Des animations en direction des jeunes sont prévues régulièrement. La médiathèque va proposer des actions en direction du primaire autour d'un auteur, d'un ouvrage ou d'une date historique.

A la bibliothèque, le prêt de livres au personnel enseignant a été mis en place : une permanence du CDDP a lieu une fois par mois pour les documents réservés.

Elle accueille aussi des bébés lecteurs (sensibilisation à la lecture et à l'environnement médiathèque) ainsi que des scolaires (6 heures par semaine les jeudis et vendredis matins).

10) L'informatique :

L'informatisation des écoles et la démarche en faveur du multimédia sont au cœur du projet de la Communauté de Communes.

Toutes les écoles sont désormais pourvues en matériel informatique. Elles disposent de salles multimédias mais aussi de postes au sein même des salles de classes.

La Communauté de Communes va renforcer l'équipement informatique dans les écoles. Il est à cet effet, nécessaire de mettre en adéquation les besoins des enseignants et la dotation informatique, notamment dans les écoles qui ne disposent pas de salles multimédia faute d'espace.

Une commission informatique a été créée. Elle est composée d'élus, de directeurs d'écoles publiques et privées, de représentants de l'Education Nationale notamment l'animateur informatique, des animateurs des cyber bases, ainsi que du personnel du service informatique de la CDC.

Elle se réunit pour mettre en adéquation les moyens mis à disposition par la CDC et les besoins des enseignants.

11) Les ressources multimédias :

En 2004, a été lancé, l'abonnement pour toutes les écoles, ainsi que les collèges et les lycées au site la 5.TV dite Chaîne du savoir.

A ce jour, 11 écoles, 2 collèges et 2 lycées disposent de cet équipement.

Les données statistiques fournies par le prestataire montrent que cet outil est largement utilisé. La Communauté de Communes souhaite encourager l'utilisation des ressources vidéo en ligne dans toutes les écoles en ouvrant la cyber base aux enseignants qui souhaitent se former.

12) La prévention des addictions et des troubles alimentaires :

Une Commission Communautaire est chargée de mettre en place des actions de prévention pour la lutte contre les addictions. La commission définit chaque année des axes de travail et propose des actions dans les écoles en partenariat avec les acteurs professionnels locaux, départementaux ou régionaux. La commission souhaite organiser chaque année des actions, notamment sous forme de temps forts.

En 2010, ce travail va s'orienter sur la réalisation d'un document de prévention à l'intention des parents et des jeunes. Une action de prévention va également être mise en place en partenariat avec le collège du Sacré Cœur et plus particulièrement avec la classe cyclotourisme.

13) La sécurité routière:

L'objectif de cette commission est d'ajouter une compétence supplémentaire au Projet Educatif Local et de mettre les enfants dans une logique d'acquisition tout au long de leur parcours scolaire. Pour les adultes, il s'agit de les amener à réagir et de faire en sorte qu'ils modifient leur comportement sur le réseau routier.

- Action dans les collèges :

En 2010, une action concernant les transports scolaires est prévue en direction des collèges. L'action sera menée par des agents de la collectivité et des enseignants d'E.P.S. en charge de la classe cyclo, et la gendarmerie.

Plusieurs thèmes seront abordés : le piéton, le cycliste, le transport en commun.

Pour la sécurité des piétons, la gendarmerie projettera un montage, et échangera avec les élèves.

Pour la sécurité cycliste, deux enseignants et leur groupe de 4^{ème} cyclo expliqueront les équipements du vélo et du cycliste, et les élèves auront à réaliser un parcours sécurisé à vélo.

Pour la sécurité en transport en commun un DVD sera projeté aux élèves, et ensuite une démonstration sera réalisée dans un car scolaire.

Un questionnaire sera proposé à la fin de la journée aux élèves pour vérifier leurs connaissances.

L'opération sera mise en place au Collège du Sacré Cœur en février et au Collège Beaumanoir en mars.

L'année prochaine elle sera programmée en début d'année scolaire pour les deux collèges, toujours à destination des élèves de 6^{ème}.

- Le Plodibus

Le Plodibus, lancé en juin 2009, sera relancé au printemps, après les vacances de Pâques. L'objectif est de favoriser les déplacements à pied et de désengorger les accès aux écoles.

La signalétique va être modifiée et simplifiée.

Pour redynamiser le Plodibus, il est proposé une action avec des étudiants qui pourraient réaliser des questionnaires pour sensibiliser et mobiliser les parents et principalement ceux qui viennent déjà à pied et qui pourraient devenir accompagnateurs.

Le pédibus pourrait être proposé dans les communes.

-Le permis piéton

Le permis piéton, pourrait aussi être un levier pour le Plodibus. Destiné aux élèves de CE2, il sera proposé par la gendarmerie.

Il comporte 4 phases :

- 1) Visionnage d'un film,
- 2) Questionnaire (avec intégration éventuelle dans la note d'éducation civique)
- 3) Correction du questionnaire,
- 4) Remise du diplôme.

Il sera alors possible d'intégrer une sortie en ville sur les circuits du Pédibus, en présence des accompagnateurs.

14) La classe musicale :

Dans la continuité des actions qui sont menées par l'Ecole de Musique au sein des activités extra scolaires, une classe musicale a été ouverte en septembre 2007 au Collège Beaumanoir pour les élèves de 5^{ème}. Ce projet a réuni 11 élèves à raison de deux créneaux d'une heure par semaine. Les cours ont été dispensés par deux professeurs de l'école de musique. Le projet s'est poursuivi avec les mêmes élèves durant l'année scolaire 2008/2009. A la rentrée 2008, une classe de 6^{ème} a intégré ce projet à raison de deux heures par semaine avec un professeur. Depuis septembre 2009, le dispositif s'est étendu à six heures par semaine et concerne les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} encadrées par les mêmes professeurs. Les élèves volontaires sont au nombre de 34 sur les trois niveaux de classe. Ce dispositif est reconduit pour 2010.

15) La classe nautique :

Le collège Beaumanoir a ouvert une section sportive scolaire pour la pratique des activités nautiques à la rentrée de septembre 2008.

Cette section fonctionne en partenariat avec la base nautique. Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} sont concernés. Un enseignant d'E.P.S. en est le référent.

Les activités se déroulent une fois par semaine de 15h à 17h30. Les élèves découvrent et pratiquent les diverses activités proposées à la base. Ils sont raccompagnés chez eux avec le minibus de la base nautique par les animateurs. Ce dispositif est reconduit pour 2010.

16) La classe Football :

La classe football fonctionne au sein du Collège Beaumanoir depuis septembre 2006. Chaque année, cette classe concerne 10 à 12 élèves par catégorie d'âge. Pour l'année scolaire 2008/2009, deux groupes ont été mis en place (un groupe 6^{ème}/5^{ème} et un groupe 4^{ème}/3^{ème}), avec deux créneaux de deux heures par groupe chaque semaine. Un enseignant d'E.P.S. est référent et les séances sont encadrées par un éducateur sportif de l'Office Communautaire des Sports. Ce dispositif est reconduit pour 2010.

17) La classe aéroplaneur :

La section aéronautique est une classe de seconde du Lycée La Mennais dans laquelle les élèves reçoivent une initiation qui leur permettra de découvrir les différentes composantes de l'aéronautique et de l'espace, que ce soit pour leurs loisirs ou pour préparer une orientation professionnelle. Une préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique est comprise dans la formation.

Cette formation pour le Lycée d'Enseignement Général et Technique se fait en lien avec l'option initiation aux sciences de l'ingénieur de la seconde de détermination.

L'activité de la section comporte une quarantaine d'heures de cours théoriques, des visites aéronautiques, des séances pratiques, une formation de pilote de planeur et des vols moteur. Ce dispositif est reconduit pour 2010.

18) Le tableau numérique interactif (T.N.I.) :

La Communauté de Communes a installé en septembre 2007 quinze tableaux numériques interactifs dans les écoles. Cet outil pédagogique est un tableau blanc spécifique sur lequel est projeté, via un vidéo projecteur, les cours de l'enseignant contenus dans son ordinateur.

La particularité de ce tableau se caractérise par l'interactivité développée avec les élèves de la classe.

Il permet en effet à ceux-ci de travailler directement sur le tableau grâce à une baguette interactive en lieu et place du crayon ou de la craie.

L'enseignant peut également piloter du fond de la classe l'intervention de l'élève à l'aide d'une ardoise interactive.

Il peut aussi en utilisant les «boîtiers de vote» s'assurer en temps réel de l'assimilation du contenu par ses élèves. Les réponses des élèves apparaissent en effet immédiatement sur ce tableau.

Chaque production de l'enfant peut être enregistrée et stockée sur l'ordinateur de l'enseignant qui peut ainsi assurer son suivi. La Communauté de Communes a élargi ce dispositif et a décidé d'installer, sur 3 ans, un TNI dans chaque classe de la Communauté de Communes. Ainsi, 15 nouveaux tableaux ont été installés en novembre 2008, 15 autres à la rentrée de septembre 2009, et 15 le seront pour la rentrée de septembre 2010.

19) L'apprentissage de l'anglais :

Toutes les classes de CM1, CM2 et CE2 de la Communauté de Communes bénéficient de cours d'anglais à raison de deux fois quarante cinq minutes par semaine depuis l'année scolaire 2005-2006.

Depuis septembre 2008, le dispositif s'est étendu à tous les élèves de CE1 à raison de deux fois trente minutes par semaine. L'opération est reconduite en 2010.

Une action autour de l'anglais ou plus généralement des langues pourrait être initiée en septembre 2010 en partenariat avec le collège du Sacré Cœur.

20) La semaine de la science :

En 2010, la semaine de la science se déroulera du 18 au 24 octobre. Cette semaine sera mise en place en partenariat avec l'association « Les Petits Débrouillards » qui assurera l'animation quotidienne sur la thématique de la biodiversité.

Pour les écoles primaires, l'animation comportera deux temps. Un temps sur le bocage avec en support la modulo thèque « ça bouge dans le bocage » et un temps sur l'eau avec des expériences de chimie et de physique.

Pour les collèges, l'animation sera organisée autour d'une exposition et d'un débat sur l'eau.

21) La piscine :

Tous les enfants bénéficient dans le cadre scolaire d'un accès gratuit à la piscine. Pour faciliter et optimiser le « savoir nager » la Communauté de Communes met à la disposition des enseignants et de leurs élèves un éducateur titulaire du BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation). Il intervient trois demi-journées par semaine. En 2010, l'équipe pédagogique de la piscine travaillera à la réécriture et la mise à jour de son projet pédagogique. L'objectif est aussi de pouvoir proposer la mise à disposition du BEESAN sur quatre demi-journées par semaine.

B. HORS TEMPS SCOLAIRE

1) Les projets culturels

Les masters classes :

Chaque année depuis plus de 10 ans la Communauté de Communes et le Centre Culturel organisent des rencontres musicales : Les Estiv'Arts.

Les projets Européens :

Depuis trois ans, des projets Européens de coopération ont permis à de nombreux jeunes de côtoyer leurs homologues et de partager des expériences uniques.

Le premier projet, porté par des jeunes de l'atelier Kertoon a abouti à la réalisation d'un reportage sur les nouveaux arrivants grâce au soutien de la Chaîne « Demain ». Ce document s'est particulièrement attaché, pour notre territoire, à traiter l'accueil de la population Anglaise.

Le second projet a donné, sur trois ans, la possibilité à 8 jeunes Bretons de rencontrer en France, mais aussi en Angleterre et en Suède, pendant une semaine, 16 autres jeunes issus de ces pays (8 Anglais et 8 Suédois) pour monter des projets musicaux autour des musiques traditionnelles.

Ces rencontres ont donné lieu à des créations, des répétitions, des concerts. Elles ont abouti également à la création de CD, DVD et site Internet.

2) Les Accueils de Loisirs :

2a) Les 3-9ans :

Il y a quatre accueils de loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes : Ploërmel, Campénéac, Gourhel, Loyat. Ils accueillent de 7h30 à 18h30 des enfants de 3 à 9 ans domiciliés sur la Communauté de Communes et/ou dont les parents travaillent sur le territoire. La coordination est assurée par le directeur de l'accueil de loisirs de Ploërmel basée à la Maison de l'Enfance.

Un projet éducatif commun permet d'assurer une cohérence sur le territoire.

Des thèmes sont mis en place comme fil conducteur sur une période donnée. Ils donnent lieu à la mise en place de plannings d'activités variées : bricolage, cuisine, chants, jeux de société, jeux d'équipe, projets, ... et à des rencontres entre accueils de loisirs : sorties, grand jeu, spectacle de fin de mois.

Pour les parents, l'organisation y est semblable : tarifs, horaires identiques, personnel qualifié, activités identiques.

L'accueil de loisirs de Ploërmel :

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et tous les jours des vacances scolaires de 7h30 à 18 h30. Les enfants sont répartis par petits groupes suivant leur âge avec 2 animateurs maximum et une salle de référence. Il peut accueillir 136 enfants.

Les mercredis et petites vacances scolaires :

Les enfants peuvent être inscrits à la journée ou à la demi-journée. Une équipe composée d'un directeur et de 14 animateurs encadre les activités.

Les vacances d'été :

Les enfants sont inscrits à la semaine en journée complète.

Dans le cadre de ces vacances, sont aussi proposés des stages, nuits au centre et des séjours courts.

- Les stages : ils s'adressent à des enfants de plus de 7 ans. Ils ont lieu sur une semaine avec des demi-journées spécifiques consacrées au thème retenu. Une quinzaine d'enfants y participent. Ils sont encadrés par un intervenant extérieur spécialisé dans un domaine, aidé d'un ou deux animateurs de l'accueil de loisirs. Exemple de stage : cirque, danse, paléontologie. Un stage par été est proposé. Il a lieu, en général, la semaine du spectacle présenté aux parents, de façon à ce que les enfants puissent leur montrer ce qu'ils ont appris : démonstration, exposition, etc... Les nuits au centre : elles s'adressent aux enfants de 5 et 6 ans. Il s'agit de passer une nuit sous toile de tente dans l'enceinte de la Maison de l'Enfance. Une quinzaine d'enfants encadrés par 3 animateurs y participe.

- Les séjours courts : Ils sont au nombre de 4 : 3 en juillet et 1 en août. Les thèmes proposés : « Poney » et « Nature et Brocéliande ». Ils ont lieu dans un périmètre rapproché de l'accueil de loisirs : Ploërmel, Le Roc Saint André, Concoret. Ils sont l'occasion, pour les enfants, de développer leur autonomie, de s'initier à des activités nouvelles : poney, golf, accro branche, visite de ferme, découverte de la nature, ... 24 enfants maximum y sont accueillis à chaque fois, encadrés par un animateur responsable et 3 animateurs diplômés.

L'accueil de loisirs de Campénéac :

Il est ouvert une semaine aux vacances d'hiver et de printemps et au mois de juillet.

Pendant les vacances d'hiver et de printemps, les inscriptions sont prises à la journée alors que durant le mois de juillet, les inscriptions sont prises à la semaine en journée complète. Il peut accueillir 50 enfants.

L'accueil de loisirs de Gourhel :

Il est ouvert au mois de juillet. Les enfants peuvent s'inscrire à la journée. Il peut accueillir 25 enfants.

L'accueil de loisirs de Loyat :

Il est ouvert au mois de juillet. Les inscriptions sont prises à la semaine en journée complète. Il peut accueillir 25 enfants.

L'accueil de loisirs de Taupont :

Il est ouvert au mois de juillet. Il peut accueillir une trentaine d'enfants et ces derniers peuvent s'inscrire à la journée.

Cet accueil de loisirs est géré par l'Association Familles Rurales de Taupont, en lien avec la municipalité.

2b) Les 9-14 ans :

Activités à l'attention des enfants et adolescents de 9 à 14 ans dans le cadre d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Différents supports sont proposés. Chaque semaine est l'occasion de faire en sorte que l'enfant vive pleinement les activités, mais aussi qu'il puisse découvrir de nouvelles technologies ou rencontrer de nouvelles personnes par la mise en place notamment d'activités inter-générationnelles telle que la boule bretonne.

Toutes les activités sont encadrées par des animateurs possédant soit un Brevet d'Etat, soit un BAFA.

Les mercredis et petites vacances scolaires : les activités à la journée :

Tous les mercredis ainsi que durant les vacances de Février, Pâques, la Toussaint et Noël, des activités sportives, culturelles et de loisirs sont proposées aux jeunes dans les différents sites de la Communauté de Communes, mais aussi dans les villes ou sur les sites d'activités de la région.

Ils ont le choix de s'inscrire pour une ou plusieurs journées durant ces vacances.

Les semaines à thèmes :

A chaque période de vacances scolaires sauf l'été, des semaines à thèmes culturels ou sportifs sont proposées.

Les supports varient du sport à la musique, en passant par les activités culturelles, mais aussi linguistiques. Ainsi, plusieurs semaines d'immersion en anglais ont été organisées. Elles permettent aux enfants qui ne peuvent partir à l'étranger de pratiquer l'anglais durant une semaine grâce à une approche ludique basée sur le mime, les danses traditionnelles, le chant, la cuisine, le théâtre ou les sports.

Les camps :

Ils concernent les enfants de 9 à 13 ans et les adolescents de 13 à 17 ans. Ils sont au nombre de 4 par catégorie d'âge et sont organisés chaque année en juillet.

L'Office Communautaire des Sports a investi grâce à la CDC dans deux structures matérielles qui permettent d'héberger les jeunes (tentes individuelles, marabout, tente cuisine, mobilier de camping...).

Différents thèmes sont proposés : équitation, multi activités, pêche, moto-cross, milieu marin, Belle Ile.

Les enfants, au nombre maximum de 16 partent du lundi au vendredi vers des sites d'activités situés dans la région. Ils participent non seulement aux activités organisées, mais aussi à la vie quotidienne du camp (restauration, rangement ...).

L'immersion en anglais pendant les vacances :

Plusieurs semaines d'immersion en anglais ont été organisées. Elles permettent aux enfants qui ne peuvent partir à l'étranger de pratiquer l'anglais durant une semaine grâce à une approche ludique basée sur le mime, les danses traditionnelles, le chant, la cuisine, le théâtre ou les sports. En 2010, cette semaine sera proposée la 1^{ère} semaine des vacances de juillet.

2c) Les 14-17ans : La Maison des Jeunes

Mode d'accueil sans hébergement qui accueille des jeunes à partir de 14 ans.

La MDJ est ouverte du mardi au samedi hors temps scolaire et pendant les vacances depuis janvier 2010.

La structure est dirigée par un coordinateur professionnel employé à l'année. Des animateurs seront présents lors des périodes de vacances. L'équipe d'animation élabore un projet pédagogique qui sera suivi pendant l'année.

La maison des jeunes a pour mission de rendre les jeunes autonomes et responsables par le biais d'activités, de rencontres, de projets et d'événements réalisés par et pour les jeunes.

La MDJ offre également aux jeunes, aux parents et aux intervenants des activités de sensibilisation et de prévention dans divers domaines. Elle offre aussi des services d'écoute, de référence, d'accompagnement et d'intervention. Elle est un lieu de rencontres, d'échanges et d'activités pour tous ceux qui veulent y participer et encourage l'expression, l'implication et la responsabilisation des jeunes. Après un travail de création en 2009, qui a permis l'ouverture de la MDJ en janvier 2010, l'un des objectifs pour cette année est de créer un point informations jeunesse (P.I.J.). Ce lieu d'information, d'échange et d'orientation sera une plus value pour la M.D.J. et les jeunes qui la fréquentent. Le P.I.J. devrait ouvrir en septembre 2010.

3) L'atelier Grands Parents / Petits Enfants :

L'Atelier Grands Parents / Petits Enfants a été créé afin de favoriser l'échange intergénérationnel autour d'activités manuelles. En effet, des grands parents bénévoles, aidés de 2 animateurs, proposent des activités qu'ils ont réalisés eux-mêmes lorsqu'ils étaient enfants à des enfants de 6 à 9 ans de la Communauté de Communes.

Cet atelier a lieu à la Maison de l'Enfance le samedi de 10h à 11h30 1 fois tous les 2 mois environ, moyennant une participation financière symbolique de 2 € par enfant. Une vingtaine d'enfants y participe.

4) L'atelier Kertoon :

Des cours sont proposés aux jeunes et aux adultes. Ils découvrent l'infographie, le dessin, le montage vidéo numérique, la création DV, la 3 D, la création de jeux vidéo, l'atelier cinéma dénommé les Cop's.

Celui-ci rassemble des jeunes pour la réalisation de courts métrages sur la vie quotidienne d'enfants et d'adolescents. Il fonctionne chaque semaine, mais aussi sur des temps forts pendant les vacances scolaires, avec notamment une semaine pendant les vacances de Pâques. Un autre projet est à l'étude pour 2010 : Une Web TV scolaire et internationale.

L'atelier Kertoon est en conséquence fortement doté en matériel informatique. Il dispose également d'un TNI ce qui permet de créer des liens entre les projets menés dans le cadre du PEL avec les établissements scolaires. Ainsi, outre les techniques, l'atelier propose surtout un décryptage et une lecture professionnelle pour que l'enfant apprenne à différencier le virtuel du réel : une véritable « Education à l'image ».

5) L'école de musique :

La formation diffusée par l'Ecole de Musique s'articule autour de 3 axes :

- la théorie : si elle inclut une formation musicale (le solfège pour être plus précis) ludique, elle inclut aussi la culture musicale, avec l'étude des compositeurs et des répertoires de toutes les époques et de toutes les cultures,
- la pratique individuelle : c'est le cours d'instrument. Elle permet au jeune de s'écouter, de se découvrir, de se construire, de se dépasser,
- la pratique collective : c'est la finalité de cette formation. A chacun d'apporter son travail, ses compétences, mais aussi sa personnalité, sa sensibilité pour les mettre au service des autres dans la recherche d'une harmonie toujours plus grande.

Les actions menées en 2010 :

L'Ecole de Musique poursuit la mise en place d'actions favorisant le rapprochement inter générationnel, ainsi que le métissage des cultures :

- En mars, l'opéra Rita sera joué dans notre ville. Auparavant, une partie des élèves de formation musicale et des classes d'orchestre seront allés visiter l'opéra de Rennes avec leurs enseignants.
- En juin, un conte musical, Akiro, réunissant l'orchestre débutant et les chorales des écoles Saint Louis et Jules Verne fera l'objet d'une audition publique.
- En ouverture de la fête de la musique, deux séances de Wayang Kulit traditionnel seront proposées : l'une scolaire en après midi, l'autre tout public en soirée. Il s'agit de spectacles d'ombres chinoises, associant un marionnettiste, des chanteuses et des musiciens. Ceux-ci interviennent sur un gamelan javanais (ensemble de percussions asiatiques).

A la rentrée de septembre 2010 :

L'école de musique souhaite proposer les actions suivantes :

- L'orchestre à l'école : il s'agit de proposer au collège du Sacré Coeur, la création d'une classe d'orchestre à vents, à l'instar de la classe d'orchestre à cordes créée au Collège Beaumanoir,
- Trois ateliers avec le gamelan : enfants, adolescents, adultes,
- Un atelier de musiques actuelles en partenariat avec la maison des jeunes,
- Un atelier de percussions qui permettra aux élèves de batterie un travail d'ensemble.

6) La prévention des addictions et des troubles alimentaires :

Une Commission Communautaire est chargée de mettre en place des actions de prévention pour la lutte contre les addictions ou des maladies liées aux troubles alimentaires. La commission définit chaque année des axes de travail et propose des actions sous forme notamment de temps forts.

En 2010, ce travail va s'orienter sur la réalisation d'un document de prévention des addictions aux drogues et alcool à l'intention des parents et des jeunes. Une semaine thématique sera également proposée avec des conférences à l'attention des parents. Le thème retenu pourrait être l'addiction aux jeux, aux médias ou aux nouvelles technologies de l'information comme Internet.

7) La prévention routière :

La commission souhaite proposer des temps de formation et d'information à l'attention des jeunes, mais aussi et surtout des parents. Il est envisagé d'organiser un temps fort d'une semaine dans les ALSH avec en priorité une formation des encadrants de ces structures.

Un film pourrait aussi être réalisé en partenariat avec l'atelier Kertoon et la maison des jeunes. Il traiterait des conduites déviantes au volant (scooter, moto, voiture).

8) La formation des Jeunes Sapeurs Pompiers (J.S.P.) :

La section des Jeunes Sapeurs Pompiers (J.S.P.) s'adresse à des jeunes scolarisés en classe de 4^{ème} dans un collège publique ou privé situé dans le périmètre du Centre d'Intervention aux Secours (C.I.S.).

La section J.S.P. est une école de la vie où sont associés : éducation, citoyenneté, apprentissage et découverte des techniques de secours et d'entraînement physique.

Les objectifs prioritaires sont de favoriser le recrutement des Sapeurs Pompiers Volontaires voire Professionnels et de valoriser le J.S.P. lors de sa recherche d'emploi en s'appuyant sur une formation diplômante reconnue au plan national.

Le Syndicat Départemental d'Incendie et Secours (S.D.I.S.) assure la coordination du programme sur quatre années, l'équipement, ainsi que la formation technique.

L'Education Nationale organise le recrutement en fin de 5^{ème} et assure la formation dans le domaine sportif ainsi que l'éducation civique.

L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers est l'organisme agréé pour la délivrance du diplôme.

La Collectivité Territoriale apporte une aide technique : utilisation des terrains et salles de sport, piscine, prêts de locaux, fournitures et prêts de matériel.

9) La piscine :

Elle prend en charge les enfants de 4 ans à 10-12 ans.

- Découverte de l'eau : pour les 4-6 ans : familiarisation par le jeu.

Puis succèdent 4 niveaux :

- 5-6 ans : début de l'apprentissage de techniques de nage pour les enfants ayant déjà pratiqué la découverte de l'eau.

- Niveau 1 : à partir de 6 ans, travail de l'aisance dans l'eau et l'autonomie par la technique de nage, brasse et dos.

- Niveau 2 : approfondissement des techniques, brasse et dos.

- Perfectionnement : approfondissement de la brasse et le dos, apprentissage et perfectionnement du crawl, aisance aquatique.

10) Les cyber bases :

Les cyber bases sont des espaces publics multimédia destinés à favoriser l'apprentissage et la pratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Elles accueillent également pendant les vacances scolaires et certains mercredis, les Centres de Loisirs, qui, avec leurs animateurs, viennent bénéficier de l'informatique pour divers ateliers. Mais plus que ça, c'est un lieu convivial où jeunes et seniors se côtoient. Il n'est pas rare de voir un jeune donner un conseil à une personne plus âgée sur l'apprentissage de la bureautique ou échanger des astuces ainsi que leur expérience sur la toile.

11) La bibliothèque médiathèque de Ploërmel

Dans un espace de 450 m² dédié au public, la médiathèque est riche d'une collection de 30 000 documents (CD, DVD, livres et revues). Elle comprend également un espace multimédia et un point étude.

La médiathèque c'est aussi l'accueil des classes, des bébés lecteurs et plusieurs animations libres et gratuites qui tendent à consolider l'identité locale et à s'ouvrir aux autres cultures.

12) La coordination du PEL

Le projet est coordonné au niveau des élus au rythme des conseils communautaires qui adoptent les décisions prises par le comité de pilotage et les élus référents dans chacune des actions.

Le comité de pilotage restreint est le plus actif. Il est composé des Elus en charge de la culture, de l'éducation, du sport et des coordinateurs, de l'Inspecteur de l'Education Nationale et d'une conseillère pédagogique, des Chefs d'établissement. Il régit les interventions au sein des écoles : A.E.S., Tuilages, Anglais.

La coordination est assurée par des administratifs.

VI. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TERRITOIRE DU CONTRAT :

Communauté de Communes de Ploërmel
(Ploërmel, Campénéac, Gourhel, Loyat, Monterrein, Montertelot, Taupont)
Place de l'Hôtel de Ville
56800 PLOERMEL
Tél : 02.97.73.20.73.
Fax : 02.97.73.20.70.

NOM DU CHEF DU TERRITOIRE :

Madame Béatrice LE MARRE,
Présidente de la Communauté de Communes
Place de l'Hôtel de Ville
56800 PLOERMEL

NOMS ET FONCTIONS DES ELUS CHARGES DU SUIVI DU CONTRAT :

Monsieur Jean Noël JOSSÉ, Vice Président de la Communauté de Commune en charge de l'Education et du Sport.
Madame Françoise COYAC, Conseillère Communautaire en charge de l'Education.

REFERENCE DU DIRECTEUR COORDINATEUR :

Monsieur Jérôme JAGOURY
Rue Pierre de Coubertin
56800 PLOERMEL
Tél : 02.97. 74. 13.84.
Fax : 02.97.72.17.99.

REFERENCE DE LA COORDINATRICE

Madame Martine JAGLIN
3 rue de Guibourg
56800 PLOERMEL
Tél : 02.97.74.08.97
Fax : 02.97.72.17.99

TRANCHE D'AGE DU PUBLIC VISE :

Les enfants et les adolescents scolarisés à l'école maternelle et élémentaire, au collège et au lycée, dans l'enseignement général comme professionnel, public et privé.

NOMBRE TOTAL DE JEUNES VISES :

Ecoles maternelles et primaires de la CDC : 1950
Collège Beaumanoir : 442
Collège du Sacré Cœur : 636
Lycée Lamennais/Saint Armel : 1239
Lycée La Touche : 683
Centre de Formation des Apprentis : CFA- TP : 184

LE COMITE DE PILOTAGE (Réunions trimestrielles).

NOM	PRENOM	QUALITE
LE MARRE	Béatrice	Présidente de la Communauté de Communes de Ploërmel
JOSSÉ	Jean Noël	Vice Président de la Communauté de Communes chargé des affaires éducatives et sportives
ADELYS	Christian	Vice Président de la Communauté de Communes chargé des nouvelles technologies et de la sécurité routière
LE GUILLY	Martine	Vice Présidente de la Communauté de Communes chargée des affaires culturelles
TREHOREL	Denis	Vice Président de la Communauté de Communes chargé des affaires sociales
COYAC	Françoise	Conseillère Communautaire chargée des affaires éducatives
BURBAN	Sylvie	Conseillère Communautaire chargée des affaires sportives Présidente de l'Office Communautaire des Sports
JAMES	Mike	Conseiller Communautaire chargé des affaires culturelles Président du Centre Culturel Communautaire Educatif
GAULIER	Philippe	Conseiller Communautaire chargé de la sécurité
MEDARD	Cédric	Conseiller Municipal Délégué à la jeunesse
MAUDUIT	Charly	Référent commission addictions
COUTURAUD	Philippe	Inspecteur d'Académie
AUFFRET	Benoît	Inspecteur Education Nationale
PORTES	Annick	Directrice Départementale Jeunesse et Sports
MONNIER	Alain	Direction Départementale Jeunesse et Sports
LANDURIN	Armelle	C.A.F. Service Enfance Temps Libre
PAYARD	Marie Line	Conseillère Pédagogique Education Nationale
LE MOUEL	Jeannine	Médecin scolaire
COURILLEAU	Patrick	Directeur Ecole de Musique de Ploërmel
ADAM	Anne Marie	Directrice Ecole Notre Dame Taupont
ARDOUIN	Josiane	Directrice Ecole Françoise Dolto Ploërmel
GRATTIER	Thomas	Directeur Ecole Théodore Monod Campénéac
GUILLEMAUD	Anne	Directrice Ecole Sainte Jeanne d'Arc Loyat
LAMOUR	Cécile	Directrice Ecole Notre Dame Campénéac
LE GOFF	Alain	Directeur Ecole Saint Louis Ploërmel
LE MELEDO	Solenn	Directrice Ecole Jean de la Fontaine Gourhel
LE ROUX	Brieuc	Directeur Ecole Saint Joseph Monterrein
MARQUENIE	Claire	Directrice Ecole René Guy Cadou Taupont
DAUNAY	Jérôme	Directeur Ecole Théodore Botrel Loyat
ROBERT	Yves Marie	Directeur Ecole Saint Joseph Saint Jean Ploërmel
SCOUARNEC	Morgane	Directrice Ecole Jules Verne Ploërmel
MARTIN	Dominique	Principal du Collège Beaumanoir Ploërmel
LE GOFF	Jean-Luc	Directeur du Collège Sacré Cœur Ploërmel
REGNIER	Pascal	Directeur C F A – TP Ploërmel
JAAFAR	Ishan	Directeur Lycée La Mennais Ploërmel
HEURTEBIS	Bruno	Directeur Lycée La Touche Ploërmel
GANNE	Erwan	Capitaine, Chef du Centre de Secours Principal de Ploërmel
		Représentants des parents d'élèves
LE CORRE	Gwenola	Directrice de Affaires Culturelles
HOUBLOUP	Carole	Chargée de Communication CDC
JAGOURY	Jérôme	Directeur Coordination Educative Sportive et Culturelle
JAGLIN	Martine	Coordinatrice

VII. ASPECTS FINANCIERS

Activités	Charges	Produits
A.E.S.	78 600€	15 000€
Tuilages	109 000€	0€
Spectacles, expositions	189 300€	18 000€
Projet d'éducation artistique	10 000€	0€
Interventions de préventions et culturelles	1 000€	0€
Bibliothèque	130 000€	7 500€
Informatique	32 000€	0€
Ressources multimédia	3 500 €	0€
Prévention addictions	10 000€	0€
Prévention routière	5 000€	0€
Classe musicale	12 000€	0€
Classe nautique	1 500€	0€
Classe foot	4200€	4 200€
Classe aéroplaneur	1000€	0€
Tableau numérique interactif	51 000€	0€
Anglais	50 000€	0€
Piscine	240 000€	151 000€
Accueils de loisirs	364 000€	186 000€
Sports vacances loisirs	189 300€	72 700€
Kertoon	21 000€	3500€
Ecole de musique	200 000€	95 000€
Maison des jeunes	52 000€	10 000€
Cyber bases	50 600€	10 000€
Coordination du PEL	59 700€	0€
Total	1 864 700	572 900

Projets pour lesquels nous demandons un soutien financier de la DDCS :

Activités	Dépenses	Recettes
Kertoon	21 000€	3500€
ALSH Sports Vacances Loisirs	189 300€	72 700€
Maison des jeunes	52 000€	10 000€
Coordination	59 700€	0€
Total	322 000€	86 200€

IX. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Au regard du volume et de la qualité des actions menées, le PEL fera l'objet d'une attention soutenue en terme de communication.

« Vitrine » de notre territoire, et atout majeur pour les jeunes qui y résident ou qui s'y installeront avec leurs familles, nous devons mettre en place ou utiliser le maximum d'outils afin de rendre le PEL accessible à tous.

- mise en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes,
- utilisation du bulletin communautaire, des bulletins communaux, de la presse locale, de la plaquette « nouveaux arrivants de l'Office du Tourisme », de brochures pour la relance des activités,
- lien avec les écoles, collèges, lycées, centre de formation, associations culturelles, sportives et de parents d'élèves,

Un film sur les différentes actions du PEL est en cours de réalisation et donnera lieu à la création d'un DV qui sera intégré à un livret thématique Communauté de Communes édité et distribué à grande échelle aux familles et aux nouveaux arrivants.